



Les décisions du Bureau en bref

9 octobre 2019

Parc naturel régional du Pilat 9 octobre 2019

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

PROGRAMME D' ACTIONS PRÉVISIONNEL POUR 2020

Le Bureau a validé le programme d'actions prévisionnel pour 2020. Il devrait notamment permettre la poursuite d'Autour du Crépuscule, du programme d'éducation au territoire, de l'observatoire de la biodiversité, des Rendez-vous de Mon Parc, du développement de l'autopartage et du dispositif de prêt de vélos à assistance électrique avant achat, mais aussi de lancer une action de recensement et de mise en réseau des initiatives en matière de transition alimentaire, de valoriser l'ensemble des travaux menés dans le cadre du programme Atlas de la Biodiversité Communale, de faire appel à un cabinet d'études juridiques pour la construction d'un nouvel outil de mobilisation de l'épargne locale en faveur du développement économique durable du territoire, de revisiter l'offre de services du Parc en matière d'urbanisme et de paysage.

DEMANDE DE FINANCEMENTS

Le Bureau a validé :

- la demande de subvention auprès de l'Etat pour des actions visant à favoriser l'accueil des nouveaux élus et des travaux préalables à la révision de la charte menés par le Parc ;
- les demandes de subvention auprès de l'État et de l'Union européenne pour l'animation des sites Natura 2000 et la mise à jour des Documents d'objectifs rattachés à ces sites par le Parc ;
- les demandes de soutien financier en investissement auprès de la Région pour la réfection des panneaux « relais informations services » sur les sites écologiques prioritaires des Crêts et de Chaussitre et pour la poursuite sur 3 années supplémentaires de la mise en autopartage du véhicule du Parc stationné Place Abbé Vincent à Pélussin ;

- les demandes de subvention auprès de la Région, l'Union européenne, l'État, le Département du Rhône, les Agences de l'eau, dans le cadre du Contrat vert et bleu « Grand Pilat » :

- pour l'animation de la plate-forme de la biodiversité des Rives du Rhône par l'association « Rives Nature »,
- pour la promotion des pratiques agro-écologiques par la Communauté de communes du Pays Mornantais,
- pour les Plans de gestion de pelouses sèches/landes en rive droite du Rhône par le Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes,
- pour la consolidation d'un réseau de friches favorable à la biodiversité par la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes,
- pour l'amélioration de la fonctionnalité écologique du sud de l'île de la Chèvre par le Centre d'Observation de la Nature de l'île du Beurre,
- pour la restauration de la continuité écologique du Broulon et des prairies humides associées par la Communauté de communes du Pays Mornantais et par le Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon,
- pour des plantations de végétaux locaux favorables aux pollinisateurs par le Conservatoire botanique national du Massif central,
- pour un programme de sensibilisation et de mobilisation des lycéens en faveur de la trame verte et bleue par France Nature Environnement Loire,
- pour un programme de protection et de valorisation de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé par l'association Inter Parcs Massif central (IPAMAC).

- les demandes de subventions en investissement auprès de la Région :

- pour l'acquisition de matériel pédagogique par l'Association Rucher école du Pilat,
- pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture par la Commune de Pavezin,
- pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture par la Commune de Loire-sur-Rhône,

- pour la mission de maîtrise d'œuvre visant à la réhabilitation de la déchetterie, à l'étude prospective sur les quantités et types de déchets à gérer et à la création d'une plateforme de déchets verts et de transformation de souches d'arbres en bois énergie par la Communauté de communes du Pilat Rhodanien,
- pour la reconquête de parcelles agricoles sur la commune de Pavezin par l'exploitant agricole Alain Françon.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau a décidé :

- de renouveler sa convention de partenariat avec Scouts et Guides de France pour de nouveaux camps et chantiers Scouts en lien avec les associations et Communes du Pilat en 2020.
- de signer une Convention avec IPAMAC pour le projet « Trame Noire – Phase 1 : Mesure de l'exposition des paysages nocturnes des Parcs du Massif central à la pollution lumineuse et méthodologies pour intégrer la biodiversité nocturne dans l'aménagement du territoire ».
- de définir une tarification pour la formation sur l'autopartage que le Parc organise le 8 novembre prochain.

POINTS D'INFORMATION

Le Bureau a échangé sur le projet d'extension et de prolongation de la durée d'exploitation de la carrière des Gottes (Saint-Julien-Molin-Molette et Colombier) par la société Delmonico Dorel, étant notamment observé que le périmètre demandé pour l'exploitation de la carrière sur 30 ans est dimensionné pour un prélèvement de 500 000 tonnes par an et non pas pour un prélèvement de 150 000 tonnes par an.

Le Bureau a échangé sur le projet d'acquisition foncière forestière de l'association Robin du bois pour lequel une subvention de la Région serait sollicitée.



Parc
naturel
régional
du Pilat

Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01

info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr